



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

05.08.2026

Titre du projet du marché:

a10076_Collège Mont-Goulin - Agrandissement et assainissement - CFC 292 Prestations d'ingénieur civil

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.

ID du projet:

#37947

N° de la publication SIMAP:

#37947-01

Date de publication SIMAP:

05.08.2026

Adjudicateur:

Asigos - association intercommunale infrastructure scolaire communes Prilly, Jouxten-Mézery et Romanel-sur-Lausanne

Route de Cossonay 40

1008 Prilly - Suisse

+41216227214

info@asigos.ch

www.asigos.ch

Organisateur:

Transphère Consult SA

Alexandre TOULLIER

Route des Flumeaux 45 - 3ème

1008 Prilly - Suisse

+41799408306

Inscription:

Sur simap, jusqu'au 16.09.2026

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

Sur simap, jusqu'au 19.08.2026

Rendu documents:

Les dossiers seront transmis en 2 exemplaires papier et un exemplaire sous format informatique (clef USB), à l'adresse de l'adjudicateur (Asigos - association intercommunale infrastructure scolaire communes Prilly, Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne, a. Domaines & Bâtiments, Route de Cossonay 40, 1008 Prilly - Suisse.), au plus tard le 16.09.2026 à 13h00.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71300000 Services d'ingénierie

Description détaillée des prestations / du projet:

L'Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement scolaire de Prilly (ASIGOS), porte un projet d'assainissement, d'agrandissement et de mise en conformité du Collège de Mont-Goulin et de l'APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire). Les prestations attendues s'inscrivent dans la continuité des études et de l'avant-projet déjà réalisés. L'adjudicataire devra poursuivre le développement du projet sur la base des documents mis à disposition par le Maître d'Ouvrage. Le présent cahier des charges porte sur les prestations pour les phases d'avant-projet (AP), de projet d'ouvrage (PR), de procédure d'autorisation de construire (PC), d'appels d'offres (AO) et de réalisation (PE et EX) et mise en service (MS) pour le Collège du Mont-Goulin et de l'APEMS.

Communauté de mandataires:

Admise.

Sous-traitance:

Pas admise.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués admis à la procédure ne sont pas mentionnés, alors que les documents qu'ils ont produits font partie de l'appel d'offres. Il s'agit notamment de l'entreprise/bureau EDMS SA, responsable de l'élaboration de l'avant-projet actuel.

L'organisateur de la procédure, le bureau Transphère, n'est pas mentionné dans la préimplification. Néanmoins, celui-ci réalise uniquement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO).

Comité d'évaluation ou Jury:

M. Tony Capuano - Président du Codir de l'ASIGOS, conseiller municipal à Prilly (service Domaines & Bâtiments)

M. Fabien Deillon - Membre du Codir de l'ASIGOS, conseiller municipal à Prilly (service des Finances et Infrastructure & Espaces publics)

M. Vincent Joliat - Chef du service Domaines & Bâtiments

M. Logan Werder - Chef de projet service Domaines & Bâtiments

Mme Clara Masia - Cheffe de projets service Domaines & Bâtiments

Suppléante :

Mme Jadwiga Patiny - Cheffe de projets service Domaines & Bâtiments

Conditions de participation:

L'appel d'offres est adressé aux bureaux d'ingénieurs civils couvrant obligatoirement les champs d'aptitudes suivants :

- Expérience dans la réalisation de projets de rénovation, de transformation et/ou de bâtiments existants, notamment en matière d'intervention sur les structures porteuses ;
- Expérience dans la conduite de projets de construction, de rénovation et de transformation de bâtiments, réalisés en site occupé ;
- Expérience dans la planification et le suivi de travaux réalisés en plusieurs étapes ou phases d'exécution complexes. Par projet réalisé en plusieurs étapes ou phases d'exécution complexes, l'adjudicateur entend un projet de rénovation, de transformation et/ou d'extension d'un bâtiment public ou collectif, dont l'exécution a nécessité le maintien partiel ou total de l'exploitation du site, la réalisation des travaux par étapes successives et la coordination de mesures organisationnelles particulières visant à garantir la continuité des activités des utilisateurs.
- Expérience dans la coordination avec les mandataires spécialisés et les entreprises relevant du domaine de compétence de l'adjudicataire dans le cadre de projets de construction, de rénovation et/ou de transformation de bâtiments.
- Le bureau soumissionnaire devra être en mesure d'assurer en son sein les prestations d'études et de suivi des travaux ainsi de suivi des coûts et du planning du domaine de l'ingénierie civile, nécessaires à la réalisation du projet et à sa mise en service. La/Les personnes clés affectées à ces fonctions devront faire partie de l'organisation du soumissionnaire au moment du dépôt de l'offre.

Le soumissionnaire devra désigner dans son offre :

- Un chef de projet responsable du mandat ;
- Un suppléant au chef de projet disposant de qualifications équivalentes ;

- Un responsable de la direction et du suivi des travaux relevant du domaine de l'ingénierie civile durant les phases d'exécution du projet ;

- Les fonctions de chef de projet et responsable de la direction et du suivi des travaux pourront être assumées par un même mandataire, notamment par l'ingénieur civil, selon l'organisation retenue pour le projet.

Le chef de projet responsable du mandat devra répondre aux conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil délivré par une École polytechnique fédérale suisse (EPF) une Haute école spécialisée suisse (HES), une ancienne École technique supérieure (ETS), ou être titulaire d'un diplôme suisse ou étranger reconnu équivalent.

- Les diplômes étrangers devront être accompagnés des documents attestant de leur reconnaissance ou de leur équivalence.

- Justifier d'au moins 10 années d'expérience professionnelle, dans le domaine de l'ingénierie civile et dans la conduite de projets ;

- Avoir exercé une fonction de chef de projet ou de directeur de projet sur des projets comparables réalisés ou en cours de réalisation au cours des dix dernières années. Par projet comparable, l'adjudicateur entend un projet de rénovation, de transformation et/ou d'extension d'un bâtiment public ou collectif présentant un niveau de complexité technique et organisationnelle analogue à celui du présent mandat, notamment en matière d'intervention sur des structures existantes ;

- Expérience dans la conduite de projets de construction, de rénovation et/ou de transformation de bâtiments, réalisés en site occupé ;

- Expérience dans la planification et le pilotage de travaux réalisés en plusieurs étapes ou phases d'exécution complexes. Par projet réalisé en plusieurs étapes ou phases d'exécution complexes, l'adjudicateur entend un projet de rénovation, de transformation et/ou d'extension d'un bâtiment public ou collectif dont l'exécution a nécessité le maintien partiel ou total de l'exploitation du site, la réalisation des travaux par étapes successives et la coordination de mesures organisationnelles particulières visant à garantir la continuité des activités des utilisateurs.

- Disposer d'une expérience dans l'analyse de structures existantes ainsi que dans la conception et la réalisation de mesures de transformation, d'adaptation et/ou de renforcement structurel ;

- La personne clé devra présenter au minimum une référence de projet analogue réalisé ou en cours de réalisation au cours des dix dernières années. Cette référence devra démontrer l'expérience de la personne clé dans le cadre d'un projet de rénovation, de transformation et/ou d'extension d'un bâtiment existant présentant une complexité technique et organisationnelle analogue à celle du présent mandat, notamment en matière d'intervention sur des structures existantes et de réalisation de travaux en plusieurs étapes ou selon un phasage d'exécution complexe.

Critères d'aptitude:

Idem que conditions de participation.

Critères d'adjudication / de sélection:

1. Prix (méthode T200) - Pondération 30%

2 Qualités techniques de l'offre - Pondération 30%

2.1 Méthodologie et démarche proposées 15%

2.2 Compréhension des enjeux du projet 15%

3. Organisation pour l'exécution du marché - Pondération 25%

3.1 Organigramme opérationnel du soumissionnaire pour l'exécution du marché 10%

3.2 Qualification des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché 15%

4. Références du soumissionnaire - Pondération 15%

L'échelle de notes est de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144 (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

- Les mandataires préimprimés ne sont pas mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché ne sont pas conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).

Contacté par l'OMPr, l'organisateur a pu rectifier la procédure en y intégrant les informations demandées.

- Les droits moraux restent la propriété des soumissionnaires et les droits patrimoniaux ne peuvent être transmis qu'avec l'accord du soumissionnaire ou contre rémunération. La formulation selon laquelle les documents déposés sont de la "propriété exclusive" de l'adjudicateur ne devrait plus être utilisée.

Contacté par l'OMPr, l'organisateur a pu rectifier la procédure en y intégrant les modifications demandées.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr constate que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte que partiellement les principes généraux.

- L'OMPr constate également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes

coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes